INTENSELLATION



Grand Conseil - Secrétariat général Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne 20 MARS 2012

Déposé le\_ Scanné le\_

## Violence sur les patinoires : l'exemple ne doit-il pas venir d'en haut ?

11\_1NI\_621

Le 15 mars dernier, le hockeyeur lausannois Florian Conz a été victime d'une violente charge de Claudio Cadonau, joueur adverse de Langenthal. Résultat : une commotion cérébrale et une triple fracture de la pommette. Les risques du métier, dira-t-on. Il n'en reste pas moins que la violence est croissante sur les patinoires.

Et que penser des propos de l'entraîneur-adjoint du LHC qui déclare au quotidien 24 Heures: « John (Van Boxmeer, l'entraîneur) ne va pas aller demander à un joueur d'aller frapper Cadonau », mais qui poursuit en ajoutant « qu'il n'est pas impossible que des joueurs en prennent l'initiative, que ce sera leur choix et les blessures font partie des play-offs ». Traduction: on ne les encourage pas, mais on ne les dissuade pas. Il n'y a finalement pas eu fort heureusement - de vengeance.

Deux semaines plus tôt un joueur du LHC et un de La Chaux-de-Fonds s'étaient battus comme des chiffonniers d'abord debout, puis au sol, comme des petits voyous de banlieue, sous les yeux des arbitres, les bras croisés, impassibles et pleutres. Ces scènes se reproduisent à intervalles réguliers sur les patinoires.

## La tactique des insultes

Il y a 3 ans, le Lausannois Rüfenacht et le Biennois Nüssli avaient été renvoyés aux vestiaires après en être venus aux mains avant le début du match. Et qu'apprenait-on dans 24 Heures quelques jours plus tard: des injures proférées par Rüfenacht à Nüssli sont à l'origine de ce pugilat. Selon l'entraîneur Terry Yake, « cette tactique avait bien marché samedi (lors du match précédent) et nous nous sommes dit qu'elle pouvait à nouveau annihiler Nüssli. Malheureusement, elle a cette fois dégénéré en bagarre.»

Peut-on admettre qu'un entraîneur soit délibérément complice pour ne pas dire protagoniste d'attitudes antisportives élevées au rang de démarche tactique!

La lecture de 24 Heures quelques jours auparavant, donnait encore plus de relief à l'attitude de Rüfenacht. Il déclarait à propos d'un joueur biennois: "Il a d'emblée agressé Charpentier. Sans que les arbitres ne croient bon sévir. Je me suis chargé de lui montrer qu'on n'allait pas se laisser faire et même si mon geste m'a voulu une double pénalité, je ne le regrette pas".

## L'exemple doit venir d'en haut

Faut-il s'étonner d'une violence croissante chez les jeunes s'ils ont pour exemple des hockeyeurs professionnels qui s'insultent et se battent en toute impunité ou presque...

Un club comme le LHC ne devrait-il pas sanctionner ses propres joueurs qui se comportent comme des petits voyous suivant ainsi une mode ridicule importée du Canada? La tolérance en matière de violence gratuite dans le sport ne devrait-elle pas—être de zéro?

Il n'est pas acceptable qu'un entraîneur adjoint admette qu'il puisse y avoir vengeance, que cela fait partie de l'ordre des choses et que ce n'est pas grave s'il y a des blessés, que c'est le jeu!

A ma connaissance, le principe du hockey consiste à mettre la rondelle dans le but de l'adversaire plus qu'à l'invectiver et lui distribuer des beignes.

Le hockey est certes un sport de contact, mais est-ce une raison pour que l'on assiste de plus en plus souvent à des matchs de boxes, avec une violence gratuite qui n'a aucun lien avec la base de ce sport?

Si des jeunes voient deux hockeyeurs se taper sur une patinoire parce l'un a bousculé l'autre, le risque n'existe-t-il pas qu'ils prennent ce modèle pour se « flanquer une torgnole » dans la rue. L'exemple ne vient-il pas d'en haut ?

## Ne pas banaliser la violence

A-t-on le droit de banaliser la violence, même si d'aucuns voudraient nous faire croire que ces bagarres sont des rituels ancestraux pratiqués de génération en génération qui font partie de notre patrimoine culturel à élever au plus haut rang de la tradition sportive de notre pays?

A chaque match, il faut mettre sur pied de guerre la cellule anti-hooligans de la police cantonale pour prévenir d'éventuels débordements de supporteurs qui n'ont certes pas attendus d'être allumés par les joueurs pour déraper, mais si ceux-ci y contribuent, n'est-il pas nécessaire d'intervenir auprès des dirigeants des clubs ?

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes :

- 1. Comment le Conseil d'Etat apprécie-t-il l'évolution de la violence dans le monde du hockey et du sport en général ?
- 2. Au vu de la situation, quelles mesures entend-il prendre pour encourager les dirigeants du LHC et de manière générale des clubs sportifs à prendre des mesures pour éviter que des actes de violences se déroulent de manière répétée sur les patinoires et autres terrains de jeu ?
- 3. Si le LHC n'entend pas collaborer à l'instauration de règles de fair-play, quelles mesures de prévention le Conseil d'Etat entend-il prendre ?

Jérôme Christen, le 20 mars 2012

Souhaite développer